



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt et un, le onze juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de **MOUHERS**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale (date de convocation : 04/06/2021), sous la présidence de **Mme Barbara NICOLAS**.

Étaient présents : Mme Barbara NICOLAS, M. Samuel LARDEAU (arrivé à 19h40), M. Jean-Louis DEBEURET, M. Arnaud CAYET, M. Philippe PIGOIS, Mme Claudine LAMY (arrivée à 19h25), M. Bruno PARNY, Mme Roseline RODET, Mme Marie-Christine CHATAIN.

Étaient absents excusés : M. Dominique GIRAUD, M. Aurélien DECHATRE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Aurélien DECHATRE en faveur de Mme Barbara NICOLAS.

Secrétaire : Mme Roseline RODET.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2021-018 : Avis enquête publique - demande d'autorisations Carrière de Gournay

Conformément aux articles R.181-38 et R.515-31-4 du code de l'environnement en vigueur pour ces procédures, les Conseils Municipaux de la commune de Gournay et des communes incluses dans le périmètre d'affichage des 3 kilomètres dont fait partie la commune de Mouhers, ainsi que les conseils communautaires des Communautés de Communes de "Val de Bouzanne" et "Eguzon - Argenton - Vallée de la Creuse" sont appelées à donner leurs avis sur deux demandes provenant de la Carrière de la Société d'exploitation de Gournay :

. sur la demande d'autorisation environnementale relatif à un renouvellement d'une carrière d'argile et à la création d'un casier de stockage de déchets d'amiante lié ;

. sur la demande de servitude d'utilité publique pour les terrains présents dans la bande d'isolement des 100 mètres autour du casier de stockage de déchets d'amiante lié situé sur le territoire de la commune de Gournay.

Madame le Maire invite donc les membres du Conseil Municipal à émettre un avis sur ces sujets.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des voix,

EMET un AVIS FAVORABLE concernant les demandes d'autorisation environnementale et servitude d'utilité publique provenant de la Carrière de la Société d'exploitation de Gournay.
